

MARCHE À SUIVRE PAR LES EMPLOYÉ-E-S DE GENÈVE AÉROPORT (GA)

1. Objet

Dans le cadre du plan de mobilité, Genève Aéroport offre une **subvention sur un abonnement annuel Unireso ou Léman Pass ou CFF jusqu'à Lausanne**. Les tarifs des abonnements sont disponibles sur le site internet <https://mobilite.gva.ch> rubrique « avantages » ou auprès du service des parkings.

Pour les abonnements CFF au-delà de Lausanne, suivre la procédure de remboursement de la subvention transport en commun.

2. Conditions d'attribution

Le contrat de travail de l'employé ne doit pas être résilié au moment de la demande.

Une seule subvention ou prime d'écomobilité est accordée par employé et par période de 12 mois.

La subvention Genève Aéroport est offerte aux employés et auxiliaires de Genève Aéroport qui répondent aux conditions suivantes :

- 2.1 contrat de travail d'une durée supérieure ou égale à six mois
- 2.2 pas d'abonnement de parking plein-temps ou mi-temps (abonnement occasionnel 60h autorisé).
- 2.3 non bénéficiaire de la prime d'écomobilité ou d'une autre subvention dans le cadre du plan de mobilité.

Les employés et auxiliaires ne remplissant pas les conditions 2.1 à 2.3 ne bénéficient pas de la subvention de Genève Aéroport.

3. Demande et renouvellement des abonnements subventionnés Unireso, Léman Pass et CFF jusqu'à Lausanne

Pour bénéficier de la subvention octroyée par GA, vous devez, en prérequis, posséder une carte SwissPass et un compte webshop tpg.

Pour créer un compte cliquez sur le lien suivant: <https://webshop.tpg.ch/>

Attention ! Vous devez bien suivre la procédure ci-dessous pour pouvoir bénéficier de la subvention et acheter votre abonnement au sein des tpg.

1. Compléter le « formulaire de demande de subvention Unireso, Léman Pass et CFF jusqu'à Lausanne » (disponible sur <https://mobilite.gva.ch> rubrique « avantages »)
2. Le répondant valide le formulaire et y appose sa signature
3. Le formulaire complété et signé est adressé par courriel à l'adresse : gestion.abonnements@gva.ch
4. Choisissez la méthode d'envoi des notifications sur votre compte webshop ou en agence tpg (e-mail) ainsi que la langue qui sera utilisée pour cet envoi. Il est important de définir vos préférences de notification afin de garantir la réception des informations relatives aux subventions
5. Dès que le service des parkings aura validé votre demande de subvention, vous recevrez une notification (e-mail) des tpg (à condition que le choix des notifications ait bien été fait au préalable)
6. Vous pouvez effectuer directement l'achat de votre abonnement sur votre compte webshop ou en agence tpg, le montant de la subvention GA étant automatiquement déduit.

 Attention, après votre demande, la subvention reste active pendant deux mois. Si vous n'effectuez pas l'achat de votre abonnement pendant cette période, vous devrez contacter le service des parkings de GA.

Vous avez besoin d'aide ?

Si vous rencontrez des difficultés pour la création de votre compte webshop tpg ou de votre carte SwissPass, le service clients des tpg se tient à votre disposition par téléphone au :

00800 022 021 20

Appel gratuit depuis la Suisse et la France, du lundi au vendredi de 7h à 19h, fermé les samedis, dimanches et les jours fériés.

Pour toutes questions relatives à vos droits pour la subvention pour les transports publics, nous vous prions de contacter le service des parkings.